



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 15 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Michèle ROJAS, Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Patrick GUIGNIER, pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Cécile ARNAUD quitte la séance à 19h50

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_14_15062026

Budget communal 2026 : Décision modificative n°1 – Achat du véhicule L 200 MITSUBISHI aux termes du crédit-bail

Madame le Maire rappelle le crédit-bail en date du 19 mai 2021 auprès du garage Seyssinet Alpes Auto (Crédit mutuel) du véhicule L200 MITSUBISHI immatriculé Gc-674-ZQ qui arrive à son terme le 19 juin 2026.

Le crédit-bail prévoyait l'achat du véhicule à son terme pour un montant de 13 399.60 € HT, soit 14 879.52 € TTC ou sa restitution avec pénalités en cas de mauvais état du véhicule.

Madame le Maire indique que le leasing de ce type de véhicule n'est aujourd'hui plus possible, que les services techniques ont nécessairement besoin de ce type de véhicule 4x4 avec benne et qu'il est donc préférable de finaliser son achat.

Cette dépense ayant été omise lors de l'élaboration du Budget communal 2026, il convient d'effectuer un mouvement de crédit au chapitre 21 (immobilisations corporelles) compte d'imputation 2132, vers le même chapitre compte d'imputation 2182.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu l'exposé ci-dessous,

Vu le budget principal 2026,

Décide d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	307 232.71 €	-15 000.00 €	15 000.00 €	307 232.71 €
21 Immobilisations corporelles	307 232.71 €	-15 000.00 €	15 000.00 €	307 232.71 €
2132/21	229 208.24 €	-15 000.00 €	0.00 €	214 208.24 €
2182/21	22 880.40 €	0.00 €	15 000.00 €	37 880.40 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°1 au budget communal 2026

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr le 17 juin 2026.

Le Maire, Valérie CHALLON.



Le Maire

Valérie CHALLON

